



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

**Demande de création d'une Communauté d'agglomération sur un
périmètre élargi**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99567

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Direction du Secrétariat Général

**Demande de création d'une Communauté d'agglomération sur
un périmètre élargi**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de notre séance du 26 Juillet 1999, nous avons demandé la création d'une Communauté d'Agglomération sur un périmètre identique à celui de la Communauté de Communes de Niort (hormis Thorigny) en raison de l'absence de continuité territoriale et exprimé le vœu de rester ouvert aux Communes et Communautés de Communes environnantes qui partageraient avec nous les préoccupations d'une coopération intercommunale organisée sur un périmètre pertinent.

Par arrêtés préfectoraux du 29 Septembre 1999, Monsieur le Préfet a décidé de la création d'une Communauté d'Agglomération sur le périmètre des 13 Communes à compter du 31 Décembre 1999 et de la dissolution concomitante de la Communauté de Communes de Niort.

Par lettre du 4 Octobre 1999, portant notification de ces deux décisions, Monsieur le Préfet nous précisait que la création de cet établissement public de coopération intercommunale n'était que la première étape de la constitution d'une structure au périmètre plus pertinent en terme d'agglomération et invitait les communes pressenties pour former une Communauté d'Agglomération élargie à manifester leur intention avant le 31 Décembre prochain.

Depuis Septembre, quatre rencontres ont eu lieu entre les Maires Membres du Bureau de la Communauté de Communes de Niort et les Elus représentant les Communautés de Communes Espace Sèvre, Venise Verte, Pays Mauzéen et la Commune d'Aiffres, afin d'examiner les conditions de création d'une Communauté d'Agglomération sur un périmètre élargi au plan juridique, financier et fiscal.

Ces réunions de travail ont permis de dégager des points d'accord sur un certain nombre de questions portant notamment sur le choix des compétences optionnelles et facultatives, les règles de représentativité dans les organes délibérants, la gestion future des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire.

Par délibération de leur conseil municipal respectif, réuni le lundi 15 novembre, les Communes de Chauray, Echiré, Saint-Gelais et Aiffres ont demandé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres la création d'une Communauté d'Agglomération sur le périmètre de 17 Communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- demander à Monsieur le Préfet, la création d'une Communauté d'Agglomération sur le périmètre suivant en application de l'article L. 5211-5 :

Arçais	Bessines	Epannes
Frontenay-Rohan-Rohan	Le Bourdet	Niort
St-Georges-de-Rex	St-Maxire	St-Remy
Sciecq	Vallans	Villiers-en-Plaine
Vouille	Chauray	Echire
St-Gelais	Aiffres	

- demander à Monsieur le Préfet d'abroger l'arrêté préfectoral du 29 Septembre 1999 portant constitution de la Communauté d'Agglomération à 13 Communes de façon concomitante à l'arrêté préfectoral de fixation du nouveau périmètre à intervenir

- donner votre accord sur la création d'une Communauté d'Agglomération sur la base du périmètre défini qui pourrait être étendu ultérieurement à d'autres Communes ou Communautés de Communes dans les conditions règlementaires prévues par la loi.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC